



Syndicat cgt

du Conseil Départemental
11, rue François Chénieux CS 83112
87031 LIMOGES cedex
Permanence chaque jeudi
Tél : 05 44 00 11 95 – Port : 06 18 08 13 93
Email : cgt@haute-vienne.fr
Blog : cgt-cd87

Compte rendu du Comité Technique du 2 octobre 2018

Étaient présents de la CGT : Laure Audvard, Marie-Claire Rosier et Philippe Lavergne

Pour ce dernier Comité Technique avant les prochaines élections professionnelles la CGT a de nouveau obtenu des avancées sur différents sujets :

- L'engagement de la collectivité à examiner courant 2019 la possibilité d'étendre l'augmentation de l'indemnité d'entretien (obtenue par la CGT en 2017) à l'ensemble des enfants placés en famille d'accueil.
- La collectivité s'engage à étudier de façon approfondie une demande récurrente de la CGT ; le remboursement des frais de repas sans justificatif aux agents des MDD techniques lors de chantiers en co-activité avec les agents de l'antenne d'exploitation et des entreprises privées.

Ordre du jour du Comité Technique :

Sujets présentés par l'administration :

- ✓ 1/ Adaptations du tableau des emplois,
- ✓ 2/ Adaptations de l'organisation de l'atelier, service logistique centrale (p. 2),
- ✓ 3/ Point d'étape sur l'organisation des élections professionnelles (p. 2),
- ✓ 4/ Bilan des mesures d'aménagement des horaires décalés en cas de fortes chaleurs (p. 2),
- ✓ 5/ Les ponts pour l'année 2019 (p. 2)

Sujets présentés par la CGT uniquement :

- ✓ 6/ Interpellation du Président du Conseil Départemental sur les remplacements (p. 2&3),
- ✓ 7/ Augmentation de l'indemnité d'entretien pour les ASSFAM (p. 3),
- ✓ 8/ Demande de réflexion sur l'organisation du temps de travail des agents d'entretiens de l'HDD (p. 3),
- ✓ 9/ Remboursement sans justificatif des paniers repas pour les agents des routes (p. 3),
- ✓ 10/ Recrutement d'un agent référent à l'antenne technique de Limoges-Catroux (p. 3&4)
- ✓ 11/ Sujétions particulière liées à l'activité des agents du site de Saint Pardoux (p. 4),
- ✓ 12/ Utilisation du vélo pour se rendre au

travail (p. 4),

- ✓ 13/ Demande d'autorisation d'absences syndicales supplémentaires pour les élections professionnelles (p. 4).

En dernière page nous vous proposons un tableau récapitulatif sur notre activité en CT depuis les dernières élections professionnelles.



Élections Professionnelles :

Voter, c'est très simple !

1/ Adaptations du tableau des emplois :

Vous pouvez le consulter sur notre blog : [cgt-cd87](#)



2/ Adaptations de l'organisation de l'atelier, service logistique centrale,

L'administration souhaite profiter du départ à la retraite du chef de service logistique centrale pour adapter l'organisation de l'atelier de l'HDD. Il est question de confier la fonction de responsable laissée vacante en 2015 suite à une mobilité externe au technicien logistique. Cela devrait lui permettre d'encadrer les 7 agents de l'atelier et d'en assurer toute l'organisation en formant un binôme avec « l'adjoint » actuel.

Intervention CGT : pour la proposition de l'adaptation de l'organisation du service logistique centrale nous sommes plutôt favorables.

Cependant, il est question de supprimer la NBI à l'adjoint actuel qui est agent de maîtrise et qui assure l'encadrement des agents de l'atelier depuis 2012. C'est un travail à plein temps.

Il nous est difficile d'imaginer que le technicien logistique puisse assumer les fonctions de l'emploi laissé vacant depuis 2015, assurer ses propres missions et se substituer à la fonction d'encadrant de proximité de l'équipe de l'atelier de l'HDD assuré par son adjoint et futur binôme.

C'est pour cette raison que nous sommes opposés à cette adaptation. Nous ne souhaitons pas que les modifications de l'organisation du service soient le prétexte pour supprimer la NBI à un agent qui continuera à assurer les fonctions qui en légitimaient le bénéfice. (NBI : Nouvelle Bonification Indiciaire)

La CGT a voté CONTRE.

3/ Point d'étape sur l'organisation des élections professionnelles.

La collectivité mène une campagne d'information à l'adresse des agents pour les élections professionnelles du 6 décembre 2018. Différentes fiches ont été diffusées sur l'intranet. Vous pouvez les retrouver en allant sur la page d'accueil, en cliquant sur « élection pro. » dans la colonne de

Élections professionnelles :

Voter, c'est défendre vos droits !

gauche.

4/ Bilan des mesures d'aménagement des horaires décalés en cas de fortes chaleurs.

Pour les agents des MDD techniques, la collectivité a veillé à l'application des dispositions prévues dans la note du 18 juin 2018 au sujet des horaires décalés en cas de fortes chaleurs.

Les autres personnels ont également été autorisés (après validation du supérieur hiérarchique) à aménager leurs horaires de travail sur plusieurs jours après que le Département ait été placé en « vigilance orange canicule ».

Intervention CGT : nous nous réjouissons de l'implication de l'administration pour permettre l'application des dispositions en cas de fortes chaleurs.

La CGT travaille en ce sens depuis 2016. Certaines de ces dispositions avaient été demandées par la CGT :

- l'application des horaires décalés sur la semaine complète,
- limiter à 2 agents par antenne l'obligation d'effectuer des horaires normaux,
- étendre à l'ensemble des agents de la collectivité le dispositif d'aménagement des horaires décalés (CT du mois de juin 2018)

5/ Les ponts pour l'année 2019.

Les dates des ponts proposées par le Président sont les vendredis du 31 mai et du 16 août 2019. Le troisième jour sera librement posé par les agents en lieu et place de la journée de solidarité chômée au cours du deuxième semestre 2019.

La CGT a bien évidemment voté POUR.



6/ Interpellation du Président du Conseil Départemental sur les remplacements dans les collèges (sujet CGT).

Le 4 septembre 2018 la presse quotidienne relayait les déclarations que le Président du Conseil Départemental auraient faites à l'occasion de la rentrée scolaire au collège de Chalus et de Ventadour à Limoges. Il annonçait que les agents des collèges ne seraient plus remplacés en cas d'absences, hormis les chefs de cuisine.

Demande de la CGT : Qu'en est-il ?

Réponse de l'intéressé :

Le Président nous a indiqué que le 3 septembre 2018, il n'a fait que reprendre les termes de son allocution préliminaire au CT du 23 janvier 2018. Nous avons tous lu ou entendu ce discours au moins une fois où il évoque les conséquences de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Cela a amené l'Assemblée départementale à adopter diverses mesures dont la diminution de 20% des remplacements et des renforts.

La CGT prend acte de la réponse, mais nous ne sommes pas complètement rassurés que ce soit pour les agents des collèges ou des autres services.

7/ Augmentation de l'indemnité d'entretien pour les ASSFAM (sujet CGT)

Au Comité Technique du 3 octobre 2017, la CGT a demandé une augmentation de l'indemnité d'entretien pour les ASSFAM. L'administration a répondu favorablement à notre requête mais en fixant un seuil selon lequel la revalorisation ne s'appliquerait qu'aux enfants à partir de l'âge de 11 ans. Nous avons accepté cette proposition dans l'espoir que l'administration, comme elle l'a laissée entendre, ne s'interdirait pas de l'étendre à l'ensemble des enfants placés.

Demande de la CGT : La CGT a donc demandé que le seuil lié à l'âge soit supprimé.

Réponse de l'administration :

Le Président n'est pas opposé à la suppression du seuil lié à l'âge et de porter ainsi l'indemnité d'entretien au taux de 12,60 € pour tous les enfants. Il souhaite pour cela qu'une évaluation financière soit faite avant de donner son accord courant 2019.

8/ Demande de réflexion sur l'organisation du temps de travail des agents d'entretiens de l'HDD (sujet CGT).

Les agents qui assurent l'entretien des locaux à l'HDD, à l'espace Noriac, sur les sites des Carmes et à la PMI rue Encombe Vineuse ont une journée de travail qui s'organise de 6h30 à 9h30 et de 16h30 à 18h30. L'amplitude horaire est de 12 heures avec 4 trajets domicile travail.

De l'avis de la majorité des agents concernés, les journées sont épuisantes et ne permettent pas une bonne organisation de la vie privée.

Demande de la CGT : Nous souhaitons qu'une réflexion soit menée sur l'organisation du temps de travail de ces agents.

Réponse de l'administration :

Les problématiques que soulèveraient une évolution de l'organisation afin d'améliorer les conditions de travail de ces agents semblent difficiles à résoudre.

La CGT a décidé de travailler à une proposition avec la participation des agents. Ceci malgré une mise en garde de la DRH.

9/ Remboursement sans justificatif des paniers repas pour les agents des routes (sujet CGT).



Lors de chantiers en co-activité avec l'antenne d'exploitation ou les entreprises extérieures, il est souvent nécessaire d'être en déplacement. Les agents des antennes techniques qui travaillent sur ces chantiers vont manger au restaurant faute de remboursement du panier repas sans justificatif. Les agents du parc d'exploitation et des entreprises extérieures mangent sur place étant donné qu'eux bénéficient du remboursement de leur panier sans justificatif.

Cette situation est absurde. Pour qu'une partie des personnels puissent se rendre au restaurant cela nécessite l'arrêt du chantier plus tôt : il faut modifier la signalisation, ranger le matériel et tenir compte du temps de trajet pour rejoindre le restaurant.

La demande de la CGT : nous souhaitons qu'en cas de déplacement tous les agents puissent bénéficier du remboursement de leur panier repas sans en justifier la dépense.

Réponse de l'administration : elle s'engage enfin à étudier le remboursement des frais de repas sans justificatif sur la base de 15,75€ aux agents des MDD techniques lors de chantiers en co-activité avec les agents de l'antenne d'exploitation et les entreprises extérieures.

10/ Recrutement d'un agent référent à l'antenne technique de Limoges Catroux (sujet CGT).

À la mise en place de la nouvelle organisation des MDD techniques courant 2016, il avait été question de mettre en place des agents référents dans les centres et antennes techniques. Ces agents devaient jouer un rôle d'organisateur sur les chantiers sans être des encadrants.

La position de la CGT est très claire : oui pour des agents référents à condition qu'ils soient recrutés en interne et soient promus dans un délai court au grade d'agent de maîtrise.

Cependant, la CGT a découvert qu'un poste d'agent référent était en court de recrutement avec une ouverture à des candidatures externes.

Demande CGT : nous voulons avoir des explications sur ce recrutement.

Réponse de l'administration : Elle indique qu'elle est toujours en accord avec l'esprit qui a guidé la mise place de cette fonction, mais faute de candidatures internes suffisantes répondant aux attentes du profil diffusé elle a ouvert le poste au recrutement externe.

Conclusion de la CGT : si l'administration s'engageait à nommer les agents référents agents de maîtrise, il y aurait suffisamment de candidatures. Quel agent souhaiterait avoir les inconvénients de la prise de responsabilité pour l'organisation des chantiers sans en avoir les avantages ? Nous rappelons qu'il y a au moins dix agents titulaires de l'examen professionnel d'agent de maîtrise qui attendent depuis des années d'être mis sur la liste d'aptitude et de pouvoir postuler sur des postes d'agents référents.

11/ Sujétions particulières liées à la spécificité de l'activité des agents du site de Saint Pardoux (sujet CGT).

Demande de la CGT : que soit pris en compte les contraintes des emplois du site de St Pardoux (travail le dimanche sans majoration, une seule semaine de vacances en juillet et en août, accroissement de l'activité saisonnière, astreintes rapprochées ...) sous la forme d'une compensation financière ou de récupérations pour le travail dominical.

Réponse de l'administration : la nature de l'activité du site implique des périodes de fréquentation qui expliquent et justifient les sujétions évoquées.

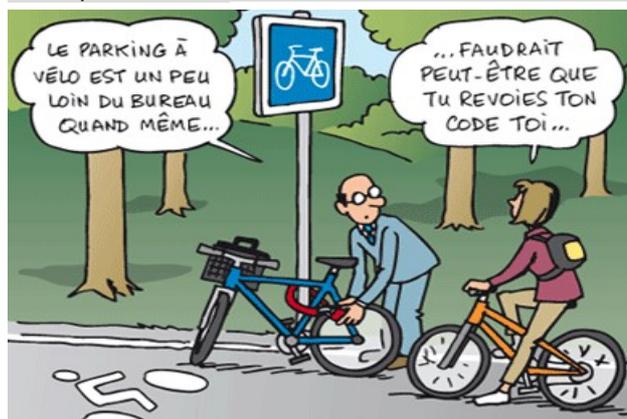
La CGT n'est pas satisfaite de la réponse.

12/ Utilisation du vélo pour se rendre au travail (sujet CGT).

Demande de la CGT : nous souhaitons que la collectivité facilite et encourage l'utilisation du vélo pour se rendre au travail. Cela commence par

l'amélioration des conditions de remisage des vélos. L'abris à vélo de l'avis des usagers est mal conçu et mal situé. Le prix d'un vélo électrique commence à 1500 €. Dans certaines collectivités, les utilisateurs de vélos bénéficient d'une indemnité kilométrique sous certaines conditions.

Réponse de l'administration : l'administration indique qu'une station de recharge pour vélos électriques va être mise à la disposition des agents. Chaque utilisateur pourra brancher son propre chargeur et bénéficier d'un coffre pour déposer ses effets personnels.



13/ Demande d'autorisations d'absences syndicales supplémentaires pour les élections professionnelles (sujet CGT).

Demande de la CGT : nous avons souhaité un crédit syndical de 15 jours supplémentaires pour l'ensemble des syndicats du Conseil Départemental. Il s'agit de permettre aussi aux petits syndicats de bien préparer les élections professionnelles.

Réponse de l'administration : avec l'accord de l'ensemble des membres des représentants des personnels du Comité Technique, le Président a accordé 10 jours supplémentaires par organisation syndicale à condition de déposer une liste à une des instances paritaires (CT, CAP, CCP).

Nous vous proposons un tableau de la répartition des questions posées au Comité Technique depuis les Élections Professionnelles de 2014.

Catégories	Détails	Nbres de questions
Collèges		8 questions
Techniques	La réorganisation des MDD tech., les modifications des astreintes et du fauchage ont engendré 6 questions supplémentaires en CT.	15 questions
Travail social		9 questions
Générale	Sujets concernant tous les agents (temps partiel, contrat social ...)	19 questions
Site particulier	(BDP, LABO, St PARDOUX ...).	8 questions
Rémunération et carrière	Régime indemnitaire, déroulement de carrière ...	9 questions

Les administratifs sont insérés dans tous les services. Ils profitent des questions posées dans leur catégorie respective. Si c'est nécessaire nous aborderons des sujets concernant uniquement ces agents en Comité Technique.

La CGT a posé 68 questions. Nous travaillons pour l'ensemble des agents et non pour une catégorie professionnelle en particulier. Nous sommes les seuls à présenter une telle répartition. **68 questions**

Élections Professionnelles :

Voter, c'est écrire son histoire professionnelle !